Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-215600230-20251215-2025_97-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 DECEMBRE 2025

BREC'H – DEPARTEMENT DU MORBIHAN

DELIBERATION 2025/97 SUBVENTION 2025 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Conseillers municipaux en exercice : 27

Le conseil municipal, dûment convoqué par voie dématérialisée le 09 décembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire, le lundi 15 décembre 2025 à 18H30, salle du conseil municipal, sous la présidence de Fabrice ROBELET, Maire.

Étaient présents : M. Fabrice ROBELET, Mme Chantal MAHIEUX, M. Stéphane LE BOULER, Mme Amélie FUSIL, M. Bernard RAUD, Mme Josiane LE NAVENEC, M. Erwan LE DIZEZ, Mme Morgane GUERLAIS, M. Yannick LE BRETON, Mme Marie-France BLONDEAU, Mme Marie-Annick MALÉCOT, Mme Michelle ROYER, M. Hervé LE ROUZIC, M. Jean-Pierre KERBART, M. Bertrand PERICHOT, Mme Régine NAYEL, Mme Maud BOURLIEUX-DANIEL, Mme Sabrina BOTHUA, Mme Édeline LE VIGOUROUX, M. Steven LE MOULLEC et M. Patrick LEFRANC

Était absent : François-Xavier OLIVIER

Étaient excusés : M. Michel MET (Pouvoir donné à Marie-France BLONDEAU), Mme Annie THOMAS (Pouvoir donné à Josiane LE NAVENEC), M. Stéphane COUDERC (Pouvoir donné à Hervé LE ROUZIC), Mme Géraldine SÉLO (Pouvoir donné à Chantal MAHIEUX) et Mme France BIRCH (Pouvoir donné à Amélie FUSIL)

Secrétaire de séance : Mme Morgane GUERLAIS

Rapporteur : Stéphane LE BOULER

Le CCAS est un établissement public administratif chargé d'animer et de coordonner l'action sociale municipale sur le champ de la solidarité et des personnes âgées principalement.

Il exerce l'intégralité de ses compétences en matière d'action sociale générale, telle qu'elle est définie par les articles L 123-4 à L 123-9 du code de l'action sociale et des familles, qui précise les attributions de cet établissement public.

Il reçoit une subvention de la Ville de Brech, évaluée annuellement, afin d'alimenter son budget de fonctionnement.

Afin de permettre au CCAS de mettre en œuvre sa politique d'action sociale sur l'année 2025, il est proposé de lui attribuer une subvention ordinaire de 50 000€.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-215600230-20251215-2025_97-DE

Vu l'avis favorable de la commission Finances- Budget – Administration générale en date du 8 décembre 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE une subvention de 50 000€ au Centre Communal d'Action Sociale,**
- **AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.**

26 pour ; 0 abstention ; 0 contre

Pour extrait certifié conforme,
Brec'h, le 18 décembre 2025
Le Maire,
Fabrice ROBELET

MAIRIE DE BRECH MORBIHAN